

RAPPORT CITOYEN · MA MAISON, MON QUARTIER, MES PROJETS

1234, rue de l'Exemple

Lot 0 001 002 | Zone D-102Hb | 25 octobre 2026

[Voir la propriété sur Google Maps](#)

Pré-analyse, pas un avis officiel. Ce rapport est une pré-analyse générée automatiquement à partir de données publiques. Il ne constitue pas un avis officiel de la Ville de Saint-Exemple, ni un avis juridique, ni un avis d'urbaniste ou d'arpenteur-géomètre. La zone et les normes de la grille, lues automatiquement, ainsi que les dimensions du lot doivent être confirmées auprès du service d'urbanisme de la municipalité et par le certificat de localisation avant toute décision.

VALEUR AU	CONSTRUIT EN	ZONE	ALERTES	SCORE FAMILLE	ARRÊT	ZONE
261 000 \$ 30 % terrain	2000 terrain de 636	D-102Hb Saint-Exemple	0 1 point à	- écoles, parcs,	-	- non vérifié

1. VOTRE PROPRIÉTÉ EN BREF

Résumé en langage simple de ce que disent les données publiques sur cette propriété.

Ce qu'il faut retenir

- Maison unifamiliale construite en 2000, sur un terrain de 636 m² (15,5 m de façade).
- Valeur au rôle d'évaluation 2026 : 261 000 \$. C'est la valeur fixée par la Ville pour calculer vos taxes (marché au 1er juillet 2023), pas le prix de vente.
- Le zonage permet l'habitation, jusqu'à 3 logements dans un bâtiment isolé. On pourrait donc ajouter des logements un jour, selon la taille du terrain.
- 1 point à vérifier, sans alerte importante.

2. L'ARGENT EN JEU POUR VOUS

Ce que cette propriété peut vous coûter, vous faire économiser ou vous rapporter.

Les aides possibles

16 programmes auxquels cette maison peut être admissible, dont 2 qui la visent en priorité. Détail : " Subventions et travaux "

3. CE QUI POURRAIT VOUS COÛTER CHER

1 point à regarder avant des travaux ou une vente.

Zone inondable

Lot à moins de 50 m d'une zone de récurrence 20-100 ans.

À vérifier aussi

- Radon (possible) : Faire un test de 3 mois en hiver au sous-sol (trousse en quincaillerie ou chez un professionnel). Corriger si le résultat dépasse 200 Bq/m³.

Vérifié, sans problème

- Peu probables pour une maison de 2000 : amiante, vermiculite dans le grenier, fils électriques en aluminium, entrée d'eau en plomb, peinture au plomb, mousse isolante à l'urée-formaldéhyde (miuf), ancien réservoir à mazout.

Documents utiles à garder

- Votre certificat de localisation : il montre si la maison, la piscine, le cabanon et la clôture respectent les marges et s'il y a des servitudes. Faites-le refaire après des travaux extérieurs importants ou avant de vendre.
- Les permis et les plans des travaux déjà faits : la Ville ou un futur acheteur pourrait les demander.

- Votre acte d'achat (servitudes, droits de passage) : une copie est disponible au Registre foncier du Québec.
- Vos comptes de taxes municipales et scolaires.

Ces points ne veulent pas dire qu'il y a un problème : ce sont des questions à poser à la Ville, à un notaire, à un arpenteur-géomètre ou à un inspecteur. Les risques liés à l'âge viennent de l'année de construction inscrite au rôle, pas d'une inspection. Sources : rôle d'évaluation, grilles et règlements de la municipalité, ministère de l'Environnement (terrains contaminés, zones inondables, eau potable), INSPQ (îlots de chaleur), Santé Canada.

4. CE QUE JE PEUX FAIRE CHEZ MOI

Ici, vous pouvez avoir jusqu'à 3 logements et agrandir d'environ 1 905 pi² (177 m²) au sol.

Ce que ma zone permet (D-102Hb)	Dans votre zone (D-102Hb), on peut construire des habitations. Un bâtiment peut contenir jusqu'à 3 logements. Votre bâtiment ne peut pas dépasser 36 pieds (11 mètres) de haut.
Agrandir ma maison plus tard	Environ 1 905 pi² (177 m²) d'espace constructible restant au sol.
Maison actuelle (au sol)	140 m² (1 510 pi²)
Espace où vous pourriez agrandir	177 m² (1 900 pi²)
Cours à garder libres (marges)	319 m² (3 440 pi²)
En hauteur	La zone permet 3 étages (au plus 36 pieds (11 mètres) de haut) ; la maison en a 1 selon le rôle.
Combien ça coûte	Un agrandissement coûte environ 155 à 215 \$ le pi² de plancher ajouté, soit 31 000 \$ à 43 000 \$ pour 200 pi² (Guide des coûts de construction 2026 du Groupe Altus, " résidence unifamiliale avec sous-sol non aménagé (charpente de bois)", colonne Montréal ; taxes, fondations atypiques et frais de permis en sus).

Ai-je besoin d'un permis ?

Répondez à quelques questions : le Radar vous dit si un permis est requis et quoi préparer.

À confirmer avec votre ville.

Les seuils de permis varient d'une ville à l'autre : Saint-Exemple ne les publie pas dans les données lues par le Radar.

- Appelez ou écrivez au service d'urbanisme de Saint-Exemple avec votre adresse et la description du projet avant d'acheter les matériaux.

Documents à préparer

- Un croquis à l'échelle montrant le projet et les distances aux lignes de terrain
- Votre certificat de localisation
- Les dimensions et matériaux du projet

Vos démarches à la Ville de Saint-Exemple, étape par étape

- 1. Vérifiez auprès du service d'urbanisme de Saint-Exemple si un permis est requis pour votre patio.
- 2. Préparez un croquis à l'échelle et votre certificat de localisation.
- 3. Déposez la demande par le portail ou au comptoir de la ville, payez les frais.
- 4. Attendez le permis avant de commencer les travaux, puis gardez-le sur le chantier.

Pas de formulaire à préremplir pour ce projet. La municipalité ne publie pas de formulaire PDF pour ce type de travaux : renseignez-vous auprès d'elle pour faire la demande. Nous ne pouvons donc pas la préremplir pour vous. Gardez sous la main l'adresse, le lot et la zone indiqués en haut de la fiche : ce sont les renseignements qu'elle vous demandera.

Les règles de ma zone

	Votre bâtiment peut avoir au plus 3 étages.
	Votre bâtiment doit être à au moins 19,5 pieds (6 mètres) de la ligne avant de votre terrain, du côté de la rue.
	Vous devez laisser un espace d'au moins 5 pieds (1,5 mètre) entre votre projet et la ligne de terrain de votre voisin.
	Si on additionne les deux côtés de votre maison, il faut au moins 13 pieds (4 mètres) d'espace libre au total.
	Vous devez garder au moins 24,5 pieds (7,5 mètres) de cour entre l'arrière de votre bâtiment et la ligne du fond de votre terrain.
	Votre bâtiment peut couvrir au plus 40 % de la surface de votre terrain.
	Pour créer un nouveau terrain (le diviser en deux, par exemple), chaque terrain doit avoir au moins 4 845 pi² (450 m²).

Règles lues automatiquement dans la grille de la zone : à confirmer avec la ville.

Les règles et les démarches de chaque projet

Qu'est-ce que j'ai le droit de faire chez moi ?

Les règles pour les projets les plus courants à la maison.

Cabanon et clôture	Les règles du cabanon (hauteur, distance du voisin, surface) et de la clôture sont fixées par le règlement de zonage de votre ville. Le Radar ne les a pas encore lues pour Saint-Exemple. ; Repère courant au Québec : cabanon en cour arrière ou latérale, à environ 3,5 pieds (1 mètre) des lignes ; clôture plus basse devant la maison qu'en arrière. ; Code civil du Québec : une fenêtre qui donne directement sur le voisin doit être à au moins 5 pieds (1,5 mètre) de la ligne de terrain. (Source : Service d'urbanisme de Saint-Exemple ; Code civil du Québec, art. 993)
Piscine et spa	Partout au Québec, il faut un permis de la ville pour installer une piscine. ; Règle de sécurité du Québec : enceinte (clôture) d'au moins 4 pieds (1,2 mètre), sans prise pour grimper, avec une porte qui se ferme et se verrouille toute seule. ; Les appareils (filtreur, thermopompe) restent à 3,5 pieds (1 mètre) de la piscine, sauf s'ils sont dans l'enceinte ou sous une structure fermée. ; Une piscine installée avant le 1er novembre 2010 a jusqu'au 30 septembre 2027 pour respecter ces règles ; une piscine plus récente doit déjà les respecter. (Source : Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (RLRQ, c. S-3.1.02, r. 1))
Stationnement	Le stationnement d'un VR et la largeur de l'entrée sont réglés par le règlement de zonage de votre ville. ; Ne modifiez jamais la bordure de rue ou le trottoir vous-même : demandez à la ville. (Source : Service d'urbanisme de Saint-Exemple)
Patio et terrasse	Les distances à respecter pour un patio sont fixées par le règlement de zonage de votre ville. Plusieurs villes exigent un permis dès que la terrasse est surélevée. ; Les garde-corps et escaliers doivent suivre le Code de construction du Québec. (Source : Service d'urbanisme de Saint-Exemple)

Mes démarches à la Ville de Saint-Exemple

Les étapes pour demander le permis selon votre projet.

Piscine	Un permis est obligatoire au Québec pour toute piscine (creusée, hors terre, démontable ou gonflable) : informez-vous auprès de Saint-Exemple. ; Prévoyez une enceinte d'au moins 1,2 m (4 pieds) avec une porte qui se ferme et se verrouille toute seule (Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles). ; Préparez un plan d'implantation : piscine, enceinte, filtreur et distances aux lignes de terrain. ; Attendez le permis avant d'installer, et gardez l'enceinte en place pendant les travaux.
Cabanon ou garage	Vérifiez la surface à partir de laquelle Saint-Exemple exige un permis. ; Préparez un plan d'implantation et les plans du cabanon. ; Déposez la demande et attendez le permis avant de construire.

Logement au sous-sol	Demandez au service d'urbanisme de Saint-Exemple si un logement au sous-sol est permis dans votre maison et à quelles conditions. ; Faites préparer les plans du logement : plan de l'étage, coupe, entrée, fenêtres de sortie et séparation coupe-feu avec l'autre logement, selon le Code de construction. ; Préparez le plan d'implantation à partir de votre certificat de localisation, avec les cases de stationnement. ; Déposez la demande de permis, avec le coût prévu des travaux : au service d'urbanisme de Saint-Exemple. ; Commencez les travaux seulement après avoir reçu le permis, puis faites inspecter le logement si la Ville le demande.
Clôture	Vérifiez la hauteur permise devant et derrière la maison auprès de Saint-Exemple. ; Repérez vos lignes de terrain (certificat de localisation, bornes d'arpentage). ; Demandez un permis si la ville en exige un, puis installez la clôture.
Patio	Vérifiez auprès du service d'urbanisme de Saint-Exemple si un permis est requis pour votre patio. ; Préparez un croquis à l'échelle et votre certificat de localisation. ; Déposez la demande par le portail ou au comptoir de la ville, payez les frais. ; Attendez le permis avant de commencer les travaux, puis gardez-le sur le chantier.
Agrandissement	Vérifiez l'espace encore constructible et les marges de votre zone (plus haut dans cette section). ; Faites préparer les plans de l'agrandissement par un technologue ou un architecte : plan de chaque étage, vues des façades et coupe. ; Faites préparer le plan d'implantation, souvent par un arpenteur-géomètre, à partir de votre certificat de localisation. ; En secteur patrimonial ou visé par un PIIA, l'apparence de l'agrandissement doit être approuvée avant le permis : comptez un délai de plus. ; Déposez la demande de permis, avec le coût prévu des travaux : au service d'urbanisme de Saint-Exemple. ; Construisez une fois le permis reçu, en respectant les plans approuvés.
Spa	Vérifiez auprès de Saint-Exemple si un permis est requis pour votre spa. ; Un spa de 2 000 litres ou moins n'est pas visé par le règlement provincial sur les piscines ; au-delà, il est traité comme une piscine (enceinte). Vérifiez aussi les règles de la ville. ; Préparez un plan d'implantation du spa et de sa plate-forme.

Mon poêle ou mon foyer au bois

Partout au Québec	Le règlement provincial vise les fabricants, importateurs et vendeurs : tout poêle, foyer encastrable ou préfabriqué, fournaise ou chaudière au bois fabriqué, vendu ou distribué au Québec doit être certifié CSA B415.1 ou EPA (y compris les éditions récentes de ces normes, comme l'EPA 2020). Il interdit aussi de brûler autre chose que ce que permettent le fabricant et ces normes. Il n'oblige pas un citoyen à remplacer un vieil appareil déjà installé : ce sont les villes qui peuvent interdire l'installation ou l'usage d'appareils non certifiés.
Assurance et ramonage	Avisez votre assureur de tout appareil au bois et faites ramoner la cheminée chaque année (plus souvent si vous chauffez beaucoup).

Règlement sur les appareils de chauffage au bois, RLRQ c. Q-2, r. 1, art. 0.1, 1, 3.1, 4, 5 et 10 (décret 508-2009, modifié par 250-2011 et 794-2019) · Règlement provincial · Vérifié le 11 oct. 2026.

Estimation : aire constructible dans les marges de la zone moins l'empreinte au sol de la maison (aire de plancher divisée par le nombre d'étages). Le plan du lot plus bas montre cet espace sur votre terrain. À confirmer avec un arpenteur-géomètre avant un projet.

5. EMPRISE RÉELLE DES BÂTIMENTS

Bâtiment principal : 176 m² au sol ; 1 bâtiment secondaire (24 m²) (orthophotographie du 15 juin 2024, tracé par intelligence artificielle). Le bâtiment principal couvre 28 % du terrain, sous le maximum de 40 % de la zone. L'emprise concorde avec ce que le rôle laisse attendre.

Bâtiment principal (emprise au sol)	176 m ²
Bâtiment secondaire	1 : 24 m ²
Emprise totale	200 m ²
Date et méthode de la source	orthophotographie du 15 juin 2024, tracé par intelligence artificielle
Superficie du terrain (rôle)	636 m ²

Taux d'occupation réel du lot	28 % (bâtiment principal) ; 31 % avec les bâtiments secondaires
Emprise maximale de la zone (CES)	40 % (254 m²)
Ce que le rôle laisse attendre	aire d'étages de 140 m² sur 1 étage : environ 140 m² par étage, soit 193 m² vu du ciel (rapport habituel de 1,38 dans la ville)
Couverture dans la municipalité	41 210 bâtiments du référentiel sur les lots de la municipalité ; 95 % des fiches ont une emprise.
Source	Référentiel québécois sur les bâtiments, ministère des Ressources naturelles et des Forêts, CC BY 4.0 (édition de juin 2026). Contours de lots du cadastre du Québec ; superficie du terrain, aire d'étages et étages : rôle d'évaluation foncière (MAMH).

RIEN TROUVÉ	Occupation du lot et maximum de la zone. Bâtiment principal : 28 % du terrain, pour un maximum de 40 % à la grille. Source : Référentiel québécois sur les bâtiments, ministère des Ressources naturelles et des Forêts, CC BY 4.0 (édition de juin 2026)
RIEN TROUVÉ	Emprise réelle et rôle. Pas d'écart notable entre le bâtiment vu du ciel et l'aire d'étages du rôle. Source : Référentiel québécois sur les bâtiments, ministère des Ressources naturelles et des Forêts, CC BY 4.0 (édition de juin 2026)

Comment lire : l'emprise est le contour du bâtiment vu du ciel (toit), avec les débords de toit, les garages et abris attenants et les galeries couvertes ; le rôle compte l'aire d'étages. Dans la ville, le contour est en général 1,38 fois l'aire d'étages par étage : un écart n'est signalé qu'au-delà de 2,2 fois (ou en deçà de 0,8 fois) et de 50 m² au moins. Aucune conclusion quand la date ou la méthode de la source est inconnue, quand le bâtiment ou un permis est plus récent que l'image, ou en copropriété. Un écart n'est pas une infraction : le service de l'évaluation, le service d'urbanisme et un certificat de localisation font foi.

6. SUBVENTIONS ET TRAVAUX

16 programmes de la Ville de Saint-Exemple, du Québec et du Canada auxquels cette propriété peut être admissible, dont 2 qui vous concernent particulièrement. 1 autre programme n'est pas affiché parce que la propriété n'y est pas admissible (année de construction, valeur ou région).

Des aides pour vos travaux

Rénoclimat - volet adaptation aux inondations	Pompe submersible avec batterie 1 000 \$; clapet antiretour 700 \$; batardeau 800 \$; zone inondable: diagnostic 1 000 \$ puis travaux jusqu'à 35 000 \$ ou 75 % Mêmes conditions de base que Rénoclimat · Zone inondable: parcours accompagné avec diagnostic
Crédit d'impôt pour la rénovation d'habitations multigénérationnelles (CIRHM)	Crédit remboursable au taux d'impôt fédéral le plus bas sur au plus 50 000 \$ de dépenses : 14,5 % pour 2025, soit au plus 7 250 \$ (ligne 45355) Création d'un logement secondaire pour un aîné (65+) ou un adulte handicapé apparenté

Avant de signer avec un entrepreneur : signaux d'alerte

Un vendeur à votre porte pour une thermopompe ou de l'isolation	Interdit depuis le 7 novembre 2024 : un commerçant itinérant ne peut pas vendre d'appareil de chauffage ou de climatisation, ni (sauf exceptions) de service d'isolation ou de décontamination. Refusez et signalez-le à l'OPC. (Loi sur la protection du consommateur, art. 244.7 ; règlement, art. 91.15)
Un paiement ou des travaux exigés tout de suite	Pour un contrat signé chez vous (portes, fenêtres, isolant, toiture et revêtement extérieur le sont toujours), vous avez 10 jours pour l'annuler, et aucun paiement ni travaux ne peut être exigé avant la fin de ce délai. (Loi sur la protection du consommateur, art. 58 à 60.1 ; règlement, art. 7)
Vérifier une licence RBQ	Ouvrir le document officiel
Se renseigner sur un commerçant (OPC)	Ouvrir le document officiel

Les autres aides financières

16 programmes de la Ville de Saint-Exemple, du Québec et du Canada auxquels cette propriété peut être admissible, dont 2 qui vous concernent particulièrement. 1 autre programme n'est pas affiché parce que la propriété n'y est pas admissible (année de construction, valeur ou région).

Du Québec et du Canada : maison

Rénoclimat (nouvelles modalités au 1er octobre 2026)	Maison (plex ou IRLM) : toit 2 000 \$ (5 000 \$), murs 7 000 \$ (11 000 \$), fondations 2 500 \$ (3 500 \$), fenêtres 300 \$ chacune, max. 4 500 \$ (6 000 \$), raccordement à une source de secours 1 000 \$, batterie fixe 4 000 \$, évaluation énergétique jusqu'à 500 \$ Propriétaire d'une maison, duplex/triplex ou IRLM (3 étages, 600 m²) · Bâtiment habité depuis au moins 12 mois · Évaluation énergétique avant travaux désormais facultative (aide jusqu'à 500 \$)
LogisVert - volet résidentiel	Thermopompe jusqu'à 6 700 \$ (50 \$ par 1 000 BTU/h à -8 °C ENERGY STAR, 120 \$ en climat froid); isolation du toit et calfeutrage 1 500 \$; accumulateur de chaleur 15 000 \$ (22 000 \$ avec thermopompe centrale); géothermie 750 \$ par 1 000 BTU/h (remplacement 250 \$); panneaux solaires 1 000 \$ par kW (max. 40 % du coût); cuisinière à induction 250 \$; sècheuse à thermopompe 250 \$; pompe de piscine jusqu'à 300 \$ (installée avant le 30 novembre 2026) Propriétaire ou locataire (avec accord) d'une habitation au Québec, client d'Hydro-Québec · Appareil neuf de la liste admissible, acheté au Québec et posé par un entrepreneur licencié RBQ · Demande dans les 9 mois suivant l'installation
Écorecharge - borne de recharge à domicile	600 \$, une fois par véhicule Propriétaire ou locataire longue durée d'un véhicule électrique (maison, jumelé, en rangée, duplex) · Borne neuve de niveau 2, connectée, de la liste admissible, d'au moins 600 \$ avant taxes · Programme en vigueur jusqu'au 31 mars 2028

Du Québec et du Canada : maison (suite)

Écorecharge - borne individuelle en multilogement	Jusqu'à 5 000 \$: 600 \$ pour la borne et 50 % des frais d'installation Propriétaire d'un véhicule électrique qui habite un multilogement ou une copropriété · Frais d'installation admis seulement dans les immeubles construits avant les nouvelles règles électriques (triplex et quadruplex avant le 1er octobre 2018)
Programme d'adaptation de domicile (PAD)	Jusqu'à 50 000 \$ pour la 1re personne admissible + 10 000 \$ par personne additionnelle Personne handicapée limitée dans ses activités quotidiennes à domicile · Inscriptions reprises le 12 août 2026 (suspendues depuis le 1er avril 2025)
Subvention pour aînés relative à une hausse de taxes municipales	Compense une partie de la hausse de taxes due à la hausse de valeur (montant calculé par Revenu Québec) 65 ans ou plus et résident du Québec au 31 décembre 2025 · Propriétaire depuis au moins 15 années consécutives d'une unifamiliale résidence principale · Revenu familial 2025 64 200 \$
Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés	40 % (2026) des dépenses admissibles (max 19 500 \$ autonome / 25 500 \$ non autonome), soit max 7 800 \$ / 10 200 \$; réduit si revenu familial > 71 010 \$ (2025) 70 ans ou plus, résident du Québec au 31 décembre
Crédit d'impôt pour frais engagés par un aîné pour maintenir son autonomie	20 % des frais admissibles excédant 250 \$ 70 ans ou plus
Crédit d'impôt pour mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles	20 % des dépenses au-delà de 2 500 \$, max 5 500 \$ Résidence principale ou chalet 4 saisons non raccordé à l'égout · Entente de travaux conclue avant le 1er avril 2027
Crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire (CIAD)	Dépenses max 20 000 \$ par an; crédit non remboursable (14,5 % en 2025, soit max 2 900 \$) Personne de 65 ans ou plus ou admissible au crédit pour personnes handicapées

Du Québec et du Canada : achat d'une propriété

Crédit d'impôt remboursable pour l'accès à la propriété (Québec)	Jusqu'à 5 875 \$ (100 % des premiers 5 000 \$ de droits de mutation + 25 % de l'excédent) Achat d'une première habitation depuis le 1er janvier 2026 · Versement anticipé demandable via Mon dossier jusqu'au 1er décembre 2026 · Limite de valeur (< 1 M\$) rapportée seulement par des sources secondaires
--	--

Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP)	Cotisations déductibles jusqu'à 8 000 \$ par an, 40 000 \$ à vie Premier acheteur; résidence principale dans l'année suivant l'achat · Cumulable avec le RAP pour la même habitation
Régime d'accession à la propriété (RAP)	Retrait jusqu'à 60 000 \$ par participant Retrait de ses REER pour une habitation admissible; remboursement sur 15 ans
Remboursement de la TPS pour les acheteurs d'une première habitation (maison neuve)	Jusqu'à 100 % de la TPS, max 50 000 \$ Premier acheteur (18 ans+, n'a pas habité un logement dont lui ou son conjoint était propriétaire l'année courante ou les 4 précédentes) · Maison neuve ou substantiellement rénovée, résidence principale · Valeur 1 M\$ pour le plein montant; réduction linéaire jusqu'à 1,5 M\$

" Ouvert " : inscriptions confirmées ouvertes le 9 oct. 2026 ; " À confirmer " : programme publié mais statut non confirmé. 4 programmes fermés ou suspendus ne sont pas affichés (ex. Rénovation Québec, Chauffez vert). Les fonds sont souvent limités : lisez les conditions avant les travaux, car plusieurs aides exigent une demande avant de commencer.

Avant de signer avec un entrepreneur

Les vérifications qui évitent la plupart des mauvaises surprises en rénovation : la rénovation est une des catégories qui reçoivent le plus de plaintes à l'Office de la protection du consommateur.

À vérifier avant de signer

Licence RBQ et bonne sous-catégorie	Cherchez l'entreprise au Registre des détenteurs de licence de la RBQ : licence en vigueur, sous-catégorie qui couvre vos travaux, réclamations au cautionnement des 5 dernières années. Avec un entrepreneur sans licence, vous pouvez demander l'annulation du contrat, mais vous perdez le cautionnement comme recours. (Loi sur le bâtiment, art. 46, 50)
Électricité et gaz	Même chez vous, ces travaux doivent être faits par un entrepreneur qui a la licence appropriée (maître électricien pour l'électricité). (Loi sur le bâtiment, art. 49)
Un contrat écrit : forfait ou estimation	À forfait, le prix ne bouge pas, sauf si vous changez les travaux. Sur estimation, l'entrepreneur doit justifier toute hausse, et vous ne payez l'excédent que pour des travaux imprévisibles au moment du contrat. (C.c.Q. 2107, 2109)
Acompte et état des sommes dues	Avant d'exiger un acompte, l'entrepreneur doit vous remettre l'état des sommes payées et dues à ses sous-traitants et fournisseurs. Payez au fil de l'avancement, jamais tout d'avance, jamais en espèces sans facture. (C.c.Q. 2122)
Dénonciations et quittances	Gardez les dénonciations reçues des sous-traitants et fournisseurs. À chaque paiement, retenez de quoi les payer tant que l'entrepreneur ne vous remet pas leurs quittances : sinon, un sous-traitant impayé peut inscrire une hypothèque légale sur votre maison. (C.c.Q. 2123, 2726 à 2728)
La réception des travaux	À la fin, faites une réception écrite avec la liste des défauts. Vous pouvez retenir une somme suffisante pour les faire corriger. (C.c.Q. 2110, 2111)
Vos garanties	L'entrepreneur répond des malfaçons découvertes dans l'année qui suit la réception, et de la perte de l'ouvrage pendant 5 ans. Le cautionnement de licence est de 20 000 \$ pour un entrepreneur spécialisé et de 40 000 \$ pour un entrepreneur général (un projet de règlement de février 2026 propose 30 000 \$ et 60 000 \$: pas en vigueur à notre connaissance). (C.c.Q. 2118, 2120 ; Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs, art. 27)

Signaux d'alerte

Pas de licence sur la soumission, gros acompte en espèces, pas de contrat	Ce sont les signes les plus fréquents d'une mauvaise affaire.
En cas de problème	Mise en demeure écrite, réclamation au cautionnement de licence, plainte à l'OPC (vente itinérante, pratiques interdites) ou à la RBQ (travail sans licence), puis la Division des petites créances pour 15 000 \$ ou moins, sans avocat. (Code de procédure civile, art. 536)

Vérifier une licence RBQ	Ouvrir le document officiel
Se renseigner sur un commerçant (OPC)	Ouvrir le document officiel

Vérifié le 13 octobre 2026 · Loi sur le bâtiment (B-1.1), Code civil du Québec, Loi sur la protection du consommateur (P-40.1) et son règlement, Code de procédure civile

Suivre ma demande de permis

Les étapes, les délais et où vérifier où en est votre demande.

Le bon moment	Période plus calme dans les services d'urbanisme : c'est le bon moment pour préparer un projet du printemps (plans, certificat de localisation, soumissions) et le déposer tôt.
1. Déposer	Déposez la demande au service d'urbanisme (en personne, par courriel ou en ligne selon la Ville) et demandez le numéro de dossier.
2. Demande complète	Le délai commence quand la demande est complète. Une pièce manquante (plan, certificat de localisation, soumission) est la cause la plus fréquente d'attente : joignez tout dès le départ.
3. Analyse	Aucune loi ne fixe de délai maximal : la Ville doit délivrer le permis dès que la demande est complète, conforme aux règlements et payée.
4. Permis délivré	Affichez le permis pendant les travaux et respectez les plans approuvés. Un changement en cours de route demande une modification du permis.
5. Après les travaux	Gardez le permis et les plans avec vos papiers : un acheteur ou un notaire les demandera. Faites mettre à jour le certificat de localisation après des travaux extérieurs.

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), art. 119 à 122 · Vérifié le 11 oct. 2026.

L'historique de ma propriété

Où trouver les anciens permis et plans de la maison, utiles avant des travaux ou une vente.

Permis déjà délivrés	Aucun permis délivré pour votre propriété dans les données publiées depuis 2020.
Les anciens plans et permis	Faites une demande d'accès aux documents au service d'urbanisme ou au responsable de l'accès à l'information de la Ville de Saint-Exemple, en donnant l'adresse et le numéro de lot.
Ce que vous pouvez obtenir	Permis et certificats, plans déposés, certificats de localisation fournis à la Ville, avis d'infraction. Les plans très anciens n'existent pas toujours.
Ailleurs	Registre foncier du Québec : actes de vente et servitudes (lot 0001002). Rôle d'évaluation : année de construction et valeur.

7. ENTREPRENEURS ACTIFS PRÈS DE CHEZ VOUS

Entreprises qui ont vraiment travaillé dans le secteur : 4 entreprises nommées dans les permis à moins de 1 km et 4 entreprises parmi celles qui gagnent le plus de contrats publics de construction dans la municipalité. Licences vérifiées dans la liste des licences actives de la RBQ au 1er oct. 2026.

Votre projet	Choisissez votre projet (toiture, agrandissement, piscine...) : la licence à exiger s'affiche, avec les entreprises qui en ont fait près de chez vous.
Travaux récents sur la propriété	Selon les permis de la Ville de Saint-Exemple : 14 juin 2023, Rénovation Remplacement du revêtement de toiture : Toitures de l'Exemple inc. (NEQ 0000000102, licence 0000-0102-01, valide au 1er oct. 2026).
Couverture	À Saint-Exemple, 66 % des 1 840 permis délivrés depuis 2020 nomment l'entrepreneur ; 55 % sont reliés à une licence RBQ par le nom de l'entreprise. Les autres ne nomment personne, nomment un particulier ou un nom absent du registre.

Avant de signer	Revérifiez la licence au registre de la RBQ le jour du contrat (elle peut être suspendue ou annulée) : rbq.gouv.qc.ca , " Vérifier la licence d'un entrepreneur ". Demandez une soumission écrite et ne versez pas un gros acompte. Un classement par travaux faits n'est ni une recommandation ni une garantie de qualité.
Sources	Régie du bâtiment du Québec, licences actives, CC BY 4.0 (extraction du 1er oct. 2026) ; Ville de Saint-Exemple, permis de construction, champ " entrepreneur " ; SEAO (Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec), données ouvertes des contrats publics, CC BY 4.0, contrats jusqu'au 30 sept. 2026. Personnes morales seulement : aucun particulier, courriel ni téléphone. Contrats des villes, centres de services scolaires, établissements de santé et sociétés de transport situés dans la municipalité.

Travaux faits à moins de 1 km (permis de la Ville de Saint-Exemple depuis 2020)

Entreprise	NEQ	Licence RBQ	Sous-catégories	Permis à moins de 1 km	Dernier permis	Licence
Toitures de l'Exemple inc.	0000000102	0000-0102-01	6.2, 7	2, dont sur la propriété	17 oct. 2024 : Rénovation Toiture et isolation de l'entresol	valide au 1er oct. 2026
Rénovations Saint-Exemple ltée	0000000103	0000-0103-01	1.2, 8, 9	2, le plus proche à 85 m	9 avr. 2026 : Rénovation Remplacement des portes et fenêtres	valide au 1er oct. 2026
Construction Exemple inc.	0000000101	0000-0101-01	1.2, 1.3, 6.1, 7	2, le plus proche à 140 m	21 août 2025 : Construction neuve Habitation unifamiliale isolée	valide au 1er oct. 2026
Électricité Exemple inc.	0000000105	0000-0105-01	16	1, le plus proche à 690 m	2 juill. 2026 : Rénovation Mise aux normes du panneau électrique	valide au 1er oct. 2026

Contrats publics de construction gagnés dans la municipalité depuis 2021 (SEAO)

Entreprise	NEQ	Licence RBQ	Contrats	Dernier contrat	Licence
Excavation Exemple inc.	0000000104	0000-0104-01	7 (4,9 M\$)	12 mai 2026 : Réfection des conduites d'aqueduc et d'égout, secteur de l'Exemple (Ville de Saint-Exemple)	valide au 1er oct. 2026
Pavage de l'Exemple inc.	0000000106	0000-0106-01	5 (2,3 M\$)	30 juin 2026 : Programme de pavage 2026 (Ville de Saint-Exemple)	valide au 1er oct. 2026
Toitures de l'Exemple inc.	0000000102	0000-0102-01	3 (640 k\$)	4 mars 2026 : Réfection de la toiture d'une école primaire (Centre de services scolaire de l'Exemple)	valide au 1er oct. 2026
Construction Exemple inc.	0000000101	0000-0101-01	2 (1,1 M\$)	18 nov. 2025 : Agrandissement d'un chalet de parc (Ville de Saint-Exemple)	valide au 1er oct. 2026

8. AUTOUR DE CHEZ MOI

Les données de quartier ne sont pas offertes pour cette ville.

Potentiel solaire du toit	Estimation par secteur, pas une mesure de ce toit : à Saint-Exemple, des panneaux orientés plein sud et inclinés à la latitude produisent en moyenne 1 140 kWh par année pour chaque kW installé (Ressources naturelles Canada). Pour un système de 5 kW bien exposé, cela vaudrait environ 400 \$ à 640 \$ par année sur la facture au tarif D d'Hydro-Québec (estimation par secteur).
Salubrité des logements	La Ville de Saint-Exemple ne publie pas ses inspections de salubrité, ses avis ni ses condamnations : le Radar ne peut pas dire si cet immeuble en a reçu.
Sécurité du secteur	Ni la Ville de Saint-Exemple ni son service de police ne publient les événements par lieu, et Statistique Canada ne publie pas de chiffre récent propre à la municipalité (ses tableaux vont par service de police ; ceux de la Sûreté du Québec couvrent toute une MRC) : le Radar ne peut pas décrire la sécurité de ce secteur.

Potentiel solaire du toit

Panneaux plein sud, inclinés à la latitude	1 140 kWh par kW et par année
Panneaux à plat (toit plat)	935 kWh par kW et par année
Système résidentiel de 5 kW	environ 5 700 kWh par année, bien exposé
Surface au sol du bâtiment (estimée)	environ 140 m ² (aire de plancher au rôle ÷ 1 étage) : chaque tranche de 10 m ² de panneaux à plat (environ 1,9 kW) produirait environ 1 780 kWh par année
Valeur sur la facture d'un système de 5 kW (tarif D)	Estimation par secteur, pour ce système : environ 400 \$ à 640 \$ par année, si cette électricité est consommée sur place ou créditée sur la facture. Chaque kWh produit évite un kWh acheté : 11,142 ¢ quand la consommation dépasse 40 kWh par jour (2e tranche, fréquente dans une maison chauffée à l'électricité), 7,065 ¢ en deçà (1re tranche).
Mesurage net d'Hydro-Québec (option I)	L'électricité injectée dans le réseau devient des crédits en kWh appliqués aux factures suivantes. Ce qui reste dans la banque de surplus à sa remise à zéro (le 31 mars des années paires, tous les 24 mois) est payé 4,73 ¢ le kWh. La puissance installée ne peut dépasser l'estimation de la puissance maximale appelée de l'abonnement (ni 1 000 kW), et l'inscription se fait auprès d'Hydro-Québec (page " Option de mesurage net (option I) ").
Aide et récupération selon Hydro-Québec	Hydro-Québec offre, par LogisVert, 1 000 \$ par kilowatt installé, jusqu'à 40 % des coûts admissibles, et indique que son appui vise à faire passer la période de récupération de l'investissement de 25 à 30 ans à 10 à 12 ans d'ici 2035 (page " Panneaux solaires " d'Hydro-Québec, consultée le 25 octobre 2026). Le Radar Foncier ne calcule ni coût d'installation ni rentabilité.
Potentiel du toit lui-même	La Ville de Saint-Exemple ne publie pas de potentiel solaire par bâtiment ; au Québec, seule la Ville de Montréal le fait, pour l'île de Montréal.
Sources	Ressources naturelles Canada, Cartes d'ensoleillement et du potentiel d'énergie solaire photovoltaïque du Canada (grille d'environ 2 km, valeurs par municipalité ; Licence du gouvernement ouvert - Canada) ; Hydro-Québec, Tarifs d'électricité en vigueur le 1er avril 2026 (tarif D, art. 2.5 ; mesurage net, option I, art. 2.45 à 2.53) ; Hydro-Québec, page " Panneaux solaires " (aide LogisVert). Données relevées et calculs faits par le Radar Foncier, qui n'est ni Hydro-Québec ni la Ville ; estimations sans visite du toit.

Les règles de la ville

Ce que la ville permet	Règle sur les panneaux solaires non trouvée dans le règlement publié : à vérifier auprès du service d'urbanisme de la ville.
------------------------	--

Demande de permis

Le guide du permis du rapport Citoyen (" Ce que je peux faire chez moi ") prépare les formulaires officiels de la ville, préremplis avec la propriété. Le raccordement au réseau et le mesurage net se demandent séparément à Hydro-Québec.

Avant d'acheter des panneaux : faites évaluer le toit (état, structure, ombre) par un installateur.

Salubrité des logements

Pour savoir

Demandez à la Ville de Saint-Exemple s'il existe un avis ou un dossier d'inspection pour l'adresse ; demandez aussi au vendeur s'il a reçu un avis de la Ville.

Sécurité du secteur

Pour savoir

Le service de police qui dessert la municipalité peut donner un portrait du secteur sur demande.

9. LA VILLE ET MES VOISINS

La Ville et mes voisins.

Signaler un problème près de chez moi

Les liens directs vers la Ville de Saint-Exemple pour un problème dans la rue ou dans un parc.

Nids-de-poule, lampadaires, bacs brisés, graffitis

Signalez-le en ligne. Donnez l'adresse la plus proche et, si possible, une photo.

Arbre de la Ville

Branche cassée ou arbre malade en bordure de rue : signalez-le, la Ville s'en occupe.

Suivre mon signalement

Notez le numéro de requête : il permet de suivre la réponse sans rappeler.

Un problème avec mon voisin ?

Ce que dit le Code civil sur les problèmes les plus fréquents entre voisins, et la démarche à suivre avant d'aller en justice.

Des branches ou des racines du voisin

Si elles nuisent sérieusement, demandez-lui de les couper ; s'il refuse, un tribunal peut l'y obliger. Même chose pour un arbre qui menace de tomber chez vous. Ne coupez pas vous-même sans entente. (C.c.Q. 985)

Une clôture sur la ligne

Vous pouvez clôturer à vos frais. Vous pouvez aussi obliger votre voisin à payer la moitié d'une clôture qui sépare vos terrains et qui convient aux lieux. (C.c.Q. 1002)

Où passe la ligne de terrain ?

Votre certificat de localisation la montre. En cas de désaccord, vous pouvez exiger un bornage par un arpenteur-géomètre, après une mise en demeure. Occuper une bande de terrain pendant 10 ans ne suffit pas : il faut un jugement. (C.c.Q. 978, 2917, 2918)

L'eau, la neige et la glace

Votre terrain doit recevoir l'eau qui s'écoule naturellement du terrain plus haut, mais votre voisin ne peut pas aggraver la situation. Un toit doit être fait pour que l'eau, la neige et la glace tombent sur le terrain de son propriétaire. (C.c.Q. 979, 983)

Une fenêtre qui donne chez le voisin

Pas de vue directe à moins de 1,5 m de la ligne (5 pieds), sauf exceptions (vue sur la rue, verre translucide). (C.c.Q. 993)

Passer chez le voisin pour des travaux

Il doit vous laisser accéder à son terrain si c'est nécessaire, après un avis verbal ou écrit. Vous réparez les dommages causés. (C.c.Q. 987)

Bruit et autres inconvénients

Les voisins doivent accepter les inconvénients normaux du voisinage. Au-delà, il y a recours ; le règlement municipal sur les nuisances s'applique aussi (311 de la ville). (C.c.Q. 976)

Dans quel ordre agir

1. En parler. 2. Médiation citoyenne gratuite (rojaq.qc.ca). 3. Mise en demeure écrite.
4. Petites créances pour une somme de 15 000 \$ ou moins, sans avocat, ou la Cour pour un bornage ou une ordonnance. (Code de procédure civile, art. 536)

Vérfié le 13 octobre 2026 · Code civil du Québec, art. 976 à 1002, 2917-2918 ; Code de procédure civile, art. 536 ; Éducaloi

10. MES DATES ET MES DÉMARCHES

Vos documents prêts à envoyer et vos 4 prochaines dates importantes, à ajouter à votre agenda en un clic.

Mes documents prêts à envoyer

Ma demande de révision de l'évaluation	Une lettre préremplie avec votre propriété et les maisons semblables comparées, à joindre à la formule officielle de la Ville.
Ma demande de permis	Dans " Ce que je peux faire chez moi ", choisissez votre projet : le guide du permis prépare la demande préremplie (PDF) et la liste des documents à joindre.
Mes dates dans mon agenda	Le fichier .ics ci-dessous ajoute vos dates (taxes, révision, collectes) à votre téléphone, avec un rappel une semaine avant.

Mes prochaines dates

Changement d'heure : piles des détecteurs	Changez les piles des détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone (1er dimanche de novembre).
Test de radon	L'hiver est la meilleure saison pour un test de radon de 3 mois au sous-sol (Santé Canada).
Crédit d'accès à la propriété : versement anticipé	Si vous avez acheté votre première habitation en 2026, vous pouvez demander dans Mon dossier de Revenu Québec, au plus tard le 1er décembre 2026, un versement anticipé de ce crédit (jusqu'à 5 875 \$).
Préparer les demandes de permis	Les projets du printemps (piscine, cabanon, agrandissement, abattage d'arbre) : déposez la demande avant la haute saison d'avril à juin.
Clapet antiretour et gouttières	Avant la fonte des neiges : nettoyer le clapet antiretour, dégager les gouttières et les descentes pluviales.
Changement d'heure : piles des détecteurs	Changez les piles des détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone (2e dimanche de mars).
1er juillet	Jour des déménagements au Québec.
Piscine installée avant le 1er novembre 2010 : mise aux normes	Si vous avez une piscine installée avant le 1er novembre 2010, elle doit respecter le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (enceinte, porte qui se ferme et se verrouille seule) au plus tard le 30 septembre 2027 (art. 10).
Préparer l'hiver	Fermer et purger les robinets extérieurs, ramoner la cheminée (une fois par année si vous chauffez au bois), vérifier le coupe-froid des portes et fenêtres. Abri d'auto temporaire : seulement aux dates permises par la Ville de Saint-Exemple.
Changement d'heure : piles des détecteurs	Changez les piles des détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone (1er dimanche de novembre).
Test de radon	L'hiver est la meilleure saison pour un test de radon de 3 mois au sous-sol (Santé Canada).
Dernier jour pour demander la révision de mon évaluation	Pour le rôle 2028-2030 : demande déposée avant le 1er mai, sur la formule prescrite et avec la somme exigée, sinon elle est réputée non déposée. Si votre avis d'évaluation est envoyé après février, vous avez 60 jours après son envoi (Loi sur la fiscalité municipale, art. 129 à 131, 135).
1er nov. 2026 · Changement d'heure : piles des détecteurs	Changez les piles des détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone (1er dimanche de novembre).
1er déc. 2026 · Test de radon	L'hiver est la meilleure saison pour un test de radon de 3 mois au sous-sol (Santé Canada).

1er déc. 2026 · Crédit d'accès à la propriété : versement anticipé	Si vous avez acheté votre première habitation en 2026, vous pouvez demander dans Mon dossier de Revenu Québec, au plus tard le 1er décembre 2026, un versement anticipé de ce crédit (jusqu'à 5 875 \$).
1er févr. 2027 · Préparer les demandes de permis	Les projets du printemps (piscine, cabanon, agrandissement, abattage d'arbre) : déposez la demande avant la haute saison d'avril à juin.
Si vous venez d'acheter : crédit d'accès à la propriété (Québec, 2026)	Pour une première habitation achetée depuis le 1er janvier 2026 : remboursement de 100 % des premiers 5 000 \$ de droits de mutation et de 25 % du reste, jusqu'à 5 875 \$. Il diminue au-delà de 750 000 \$ et s'annule à 1 000 000 \$. Versement anticipé dans Mon dossier de Revenu Québec au plus tard le 1er décembre 2026. Pour cette propriété, droits de mutation estimés à 2 296 \$: crédit possible d'environ 2 296 \$ si vous êtes admissible. (Revenu Québec, 2026) Le programme (Revenu Québec) : https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-pour-acces-a-la-propriete-remboursement-de-la-taxe-de-bienvenue/avez-vous-droit-au-credit-dimpot-pour-acces-a-la-propriete/ Demander le versement anticipé : https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-pour-acces-a-la-propriete-remboursement-de-la-taxe-de-bienvenue/versement-anticipe-du-credit-dimpot-pour-acces-a-la-propriete/

Toutes mes dates de l'année

1er mars 2027 · Clapet antiretour et gouttières	Avant la fonte des neiges : nettoyer le clapet antiretour, dégager les gouttières et les descentes pluviales.
14 mars 2027 · Changement d'heure : piles des détecteurs	Changez les piles des détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone (2e dimanche de mars).
1er juill. 2027 · 1er juillet	Jour des déménagements au Québec.
30 sept. 2027 · Piscine installée avant le 1er novembre 2010 : mise aux normes	Si vous avez une piscine installée avant le 1er novembre 2010, elle doit respecter le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (enceinte, porte qui se ferme et se verrouille seule) au plus tard le 30 septembre 2027 (art. 10).
1er oct. 2027 · Préparer l'hiver	Fermer et purger les robinets extérieurs, ramoner la cheminée (une fois par année si vous chauffez au bois), vérifier le coupe-froid des portes et fenêtres. Abri d'auto temporaire : seulement aux dates permises par la Ville de Saint-Exemple.
7 nov. 2027 · Changement d'heure : piles des détecteurs	Changez les piles des détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone (1er dimanche de novembre).
1er déc. 2027 · Test de radon	L'hiver est la meilleure saison pour un test de radon de 3 mois au sous-sol (Santé Canada).
30 avr. 2028 · Dernier jour pour demander la révision de mon évaluation	Pour le rôle 2028-2030 : demande déposée avant le 1er mai, sur la formule prescrite et avec la somme exigée, sinon elle est réputée non déposée. Si votre avis d'évaluation est envoyé après février, vous avez 60 jours après son envoi (Loi sur la fiscalité municipale, art. 129 à 131, 135).

Le fichier s'ouvre dans Google Agenda, Outlook ou le calendrier de votre téléphone. Rien n'est envoyé ni conservé par le Radar.

Vérifié le 13 octobre 2026 · Loi sur la fiscalité municipale, art. 129 à 131 ; Code civil du Québec, art. 1942, 1960 ; Revenu Québec ; Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles, art. 10

Vous venez d'acheter ?

Si vous venez d'acheter cette propriété, voici les crédits et les démarches de la première année.

Crédit d'accès à la propriété (Québec, 2026)	Pour une première habitation achetée depuis le 1er janvier 2026 : remboursement de 100 % des premiers 5 000 \$ de droits de mutation et de 25 % du reste, jusqu'à 5 875 \$. Il diminue au-delà de 750 000 \$ et s'annule à 1 000 000 \$. Versement anticipé dans Mon dossier de Revenu Québec au plus tard le 1er décembre 2026. Pour cette propriété, droits de mutation estimés à 2 296 \$: crédit possible d'environ 2 296 \$ si vous êtes admissible. (Revenu Québec, 2026) Le programme (Revenu Québec) : https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-pour-acces-a-la-proprie-remboursement-de-la-taxe-de-bienvenue/avez-vous-droit-au-credit-dimpot-pour-acces-a-la-proprie/ Demander le versement anticipé : https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-pour-acces-a-la-proprie-remboursement-de-la-taxe-de-bienvenue/versement-anticipe-du-credit-dimpot-pour-acces-a-la-proprie/
Deux autres crédits pour un premier achat	Le crédit québécois pour l'achat d'une habitation (1 400 \$, ligne 396) et le crédit fédéral calculé sur 10 000 \$ (ligne 31270). Condition commune : ne pas avoir habité une maison dont vous ou votre conjoint étiez propriétaire dans l'année de l'achat ou les 4 années précédentes. (Revenu Québec ; Agence du revenu du Canada) Crédit québécois (Revenu Québec) : https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-pour-achat-dune-habitation/ Montant fédéral, ligne 31270 (ARC) : https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/tout-votre-declaration-revenus/declaration-revenus/remplir-declaration-revenus/deductions-credits-depenses/ligne-31270-montant-achat-habitation.html
Votre compte de taxes	Le notaire répartit les taxes de l'année entre vous et le vendeur. Vérifiez que les prochains comptes arrivent à votre nom et à la bonne adresse : sinon, avisez la ville.
Votre assurance	Déclarez à l'assureur ce qui change le risque : poêle à bois, logement loué, travaux prévus. (C.c.Q. 2408, 2466)
Les papiers à garder	L'acte de vente, le certificat de localisation, la déclaration du vendeur et le rapport d'inspection : ils servent pour un permis, une réclamation et la revente.

Vérifié le 13 octobre 2026 · Revenu Québec (crédit d'accès à la propriété, ligne 396) ; Agence du revenu du Canada (ligne 31270) ; barème des droits de mutation de la municipalité

11. SOURCES

Rôle d'évaluation foncière 2026	MAMH, données ouvertes (valeurs au 1er juillet 2023)
Zones	Plan de zonage, Ville de Saint-Exemple. Zone trouvée par le numéro de lot ou l'adresse (Référentiel québécois des adresses).
Normes	Grilles non lues automatiquement pour cette municipalité.
Inondation et eau potable	-
Contamination, patrimoine et talus	-
Permis	La municipalité ne publie pas ses permis en données ouvertes : les demander au service d'urbanisme.
Quartier (recensement)	-
Emprise réelle des bâtiments	Référentiel québécois sur les bâtiments, ministère des Ressources naturelles et des Forêts, CC BY 4.0 (édition de juin 2026), sur Données Québec, croisé avec le contour du lot.

Attribution des données et avis de non-responsabilité

1. Sources et licences. Radar Foncier utilise des données ouvertes officielles, qu'il combine, recalcule et lit automatiquement : les données ont donc été modifiées par rapport à leur version d'origine. Licence CC BY 4.0 : <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/deed.fr>.

- Ville de Saint-Exemple : plan de zonage, grilles et règlements publiés par la municipalité, utilisés selon les conditions de leur éditeur.

- Gouvernement du Québec, sur Données Québec sous licence CC BY 4.0 : rôle d'évaluation foncière (ministère des Affaires municipales et de l'Habitation), Adresses Québec et Répertoire québécois des adresses, pour les codes postaux (ministère des Ressources naturelles et des Forêts), terrains contaminés, zones inondables et aires de protection de l'eau potable (ministère de l'Environnement), zones de contraintes relatives aux glissements de terrain (ministère des Transports et de la Mobilité durable), Répertoire du patrimoine culturel (ministère de la Culture et des Communications).

- Travaux publics : Travaux routiers du ministère des Transports et de la Mobilité durable (Québec 511) et Tableau de bord des projets d'infrastructure de 20 M\$ et plus (Secrétariat du Conseil du trésor), sur Données Québec sous licence CC BY 4.0 ; cartes et pages d'information sur les travaux publiées par les municipalités (nommées dans la section des travaux) ; Ville de Montréal, Résultats du Plan d'intervention 2023-2027 et Résultats du dépistage des entrées de service en plomb (CC BY 4.0). Les tracés lus dans une page Web sont situés approximativement par le Radar.

- Statistique Canada, Recensement de 2021, utilisé selon la Licence ouverte de Statistique Canada. Adapté de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), Enquête sur les logements locatifs, octobre 2025 (Portail de l'information sur le marché de l'habitation). Ceci ne constitue pas une approbation de ce produit par la SCHL.

- Entrepreneurs actifs près de chez vous : Régie du bâtiment du Québec, licences actives, CC BY 4.0 (entreprises, personnes morales seulement) ; SEAO (Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec), données ouvertes des contrats publics, CC BY 4.0 ; Ville de Laval, permis de construction, sur Données Québec sous licence CC BY 4.0. Une licence non trouvée au registre ne veut pas dire que l'entreprise n'en a pas.

- Répertoire québécois sur les bâtiments, ministère des Ressources naturelles et des Forêts, CC BY 4.0 (sur Données Québec) : emprise au sol des bâtiments, croisée avec le contour du lot et le rôle.

- Le milieu : Ville de Montréal, Potentiel technique de production solaire photovoltaïque des toits, Inspections de salubrité et Inspections préventives en salubrité du Service de la stratégie immobilière et de l'habitation, Contrevenants condamnés (salubrité, entretien et sécurité des logements), Avis de détérioration et Actes criminels (Service de police de la Ville de Montréal) ; Ville de Sherbrooke, Incidents de sécurité publique : données ouvertes sous licence CC BY 4.0, sans les noms de personnes qu'elles contiennent. Ressources naturelles Canada, Cartes d'ensoleillement et du potentiel d'énergie solaire photovoltaïque du Canada, sous la Licence du gouvernement ouvert - Canada. Statistique Canada, tableau 35-10-0179-01 (statistiques des crimes fondés sur l'affaire, services de police au Québec), utilisé selon la Licence ouverte de Statistique Canada. Hydro-Québec, Tarifs d'électricité en vigueur le 1er avril 2026 (tarif D et mesurage net, option I) et page "Panneaux solaires" (aide LogisVert, consultée le 25 octobre 2026) : prix publiés, cités avec leur source ; la valeur de la production sur la facture est un calcul du Radar Foncier, ni une estimation ni une offre d'Hydro-Québec. Règles municipales sur les panneaux solaires : règlements de zonage et fiches publiés par chaque municipalité, relevés le 25 octobre 2026 et résumés par le Radar Foncier ; seul le texte de la ville fait foi.

L'utilisation de ces données n'indique aucune approbation, aucun partenariat ni aucun endossement de Radar Foncier par ces organismes.

2. Limite de responsabilité. Les rapports, vérifications de conformité, projections financières et lectures de zonage sont produits automatiquement, à partir de règles fixes appliquées aux données ci-dessus (l'intelligence artificielle sert seulement à l'assistant et à certains textes), à des fins d'analyse préliminaire et d'information seulement. Des écarts peuvent survenir à cause des délais de mise à jour des registres publics, d'erreurs dans les données d'origine ou de la lecture automatique des règlements. Ils ne remplacent pas l'avis du service d'urbanisme de la Ville de Saint-Exemple, ni celui d'un arpenteur-géomètre, d'un urbaniste, d'un technologue ou d'un ingénieur, d'un évaluateur agréé, d'un notaire ou d'un avocat. Vérifiez chaque renseignement auprès de la source officielle avant toute décision. Seuls les règlements en vigueur et les documents officiels de la municipalité font foi.